La méthode des Atlas de paysages 2015 est sortie

Dossier de

de /> la rédaction de H2o May 2015

Les Atlas de paysages. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages : La méthode des Atlas de paysages vient d'être actualisée. Elle est disponible en téléchargement pour tous les acteurs des territoires. Avec 65 atlas publiés, prÃ"s de 90 % du territoire français est couvert.

Entrée

en vigueur en France en 2006, la Convention européenne du paysage nous a engagés à identifier et qualifier l'ensemble des paysages qui composent notre territoire. Précurseur, et conscient de l'enjeu que cela représentait, notre pays s'était déjà mis à l'ouvrage dans les années 1990, en formalisant une méthode pour y parvenir, la Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification. Une vingtaine d'années aprÃ"s la publication de cette premiÃ"re méthode et pour tenir compte des enseignements tirés de ces années de pratiques, le ministÃ"re de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a souhaité l'actualiser. Cette nouvelle méthode, élaborée par le CNRS sous le regard d'un comité de pilotage élargi, s'inscrit dans la continuité de celle publiée en 1994 et s'adresse aux commanditaires d'atlas de paysages : collectivités territoriales et services déconcentrés de l'État.

La définition maintenant donnée au paysage, "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractÃ"re résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations", permet, à travers ces atlas, pour chacun des paysages identifiés, de saisir les valeurs particuliÃ"res qui y sont attachées, les dynamiques et les pressions qui les modifient, et d'en suivre, également, les transformations. Pour répondre à ce dernier impératif, l'atlas de paysage doit, tous les dix ans environ, être remis sur le métier. Ceci concerne les 65 Atlas publiés, soit prÃ"s de 90 % du territoire.

La connaissance des paysages acquise lors de la réalisation ou de l'actualisation d'un Atlas de paysages est, avant tout, à visée opérationnelle. Elle éclaire les choix des acteurs des territoires. Cette connaissance des paysages rend compte, notamment, des systÃ"mes de valeurs des populations et de leurs représentations paysagÃ"res. Elle permet ainsi d'éviter divers conflits concernant l'aménagement du territoire et du cadre de vie de ces populations. Enfin, sans toujours en être l'outil principal, la connaissance des paysages fournie par les Atlas de paysages participe également à la construction d'un projet de territoire. Elle permet de rendre compte de l'articulation des différents facteurs impliqués dans les transformations de ces territoires. Elle en donne une vision globale.